

Démarche : Inscription au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste en Nouvelle-Calédonie

Organisme : ANFR - antenne de Nouvelle-Calédonie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Formulaire en ligne permettant de s'inscrire aux examens pour obtenir le CRR en Nouvelle-Calédonie

Dossier d'inscription

Selon la réglementation en vigueur, seuls les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou résidents en situation régulière ayant 16 ans révolus peuvent se présenter au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste.

Date de naissance

Lieu de Naissance

Adresse ou boite postale

Commune

Téléphone

Copie de la carte d'identité ou du passeport

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photo

Inscription au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste en Nouvelle-Calédonie

Scannée ou photo sur fond blanc

Date(s) souhaitée(s) pour l'examen

Sauf cas particulier, les sessions d'examen se déroulent généralement le 1er mardi du mois de 09h00 à 11h00 au centre administratif du Haut-Commissariat de la République. Une seconde session est souvent organisée le 3ème mardi du mois lorsque le nombre de candidats est suffisant.

(D'autres dates peuvent être occasionnellement programmées dans nos locaux notamment si vous provenez de lieux éloignés de Nouméa et avez des contraintes particulières liées aux transports. Merci de nous contacter préalablement dans ce cas).

Commentaire